



09/2016

Session
2015-2016

gLettre

Nicole BONNEFOY

Sénatrice de la Charente

EDITO

Chers élus,

Notre pays évolue dans un contexte international particulièrement perturbé et complexe. Alors que l'état d'urgence a été prolongé par le Parlement en raison de la menace terroriste persistante, le vote des Britanniques en faveur du «Brexit» ouvre deux années d'incertitude pour l'économie européenne et plus largement le risque d'un délitement progressif de l'Union si d'autres pays venaient à prendre le même chemin.

Aussi, plus que jamais, nous devons rester unis, déterminés pour assurer notre sécurité et clairs contre toutes les dérives populistes dont on connaît d'avance les résultats. C'est une Europe plus protectrice, plus proche des citoyens, beaucoup moins technocratique qu'il nous faut promouvoir ; telle est ma conviction et le sens de mon engagement au Sénat.

Dans notre département, communes et intercommunalités font toujours preuve de dynamisme dans un contexte économique qui s'améliore légèrement, et je reste à leurs côtés pour leur faire bénéficier au mieux des mesures annoncées en faveur de leurs investissements. A ce titre, la décision du Président de la République de réduire la baisse des dotations en 2017, dont je soutenais la demande, est particulièrement bienvenue.

Par ailleurs, le fonds d'aide à l'investissement public local dont ont pu bénéficier certaines collectivités, est reconduit pour 2017 à hauteur de 1,2 Milliard d'Euros. Là aussi, c'est une action forte dont va pouvoir directement bénéficier notre économie locale, nos emplois et c'est une bonne chose.

Le paysage des collectivités est par ailleurs, en pleine mutation depuis plusieurs années. Les collectivités et les élus locaux demeurent des acteurs indispensables de notre vie institutionnelle et je suis convaincue que, de leur responsabilité dans une organisation territoriale «optimisée», naîtra la force indispensable pour parler, négocier et peser dans notre grande région «Nouvelle Aquitaine». Que cette organisation territoriale «optimisée» nous donnera la puissance d'action, d'investissement, indispensable pour mettre la Charente (ses villes et ses territoires ruraux) sur le chemin de l'attractivité, du développement, du dynamisme.

Je suis résolument optimiste car le repli et la complainte n'apportent rien.

Vous pouvez être assurés de mon écoute et de mon dévouement pour l'intérêt commun.

*Avec vous, pour l'avenir de la Charente
et de notre pays,*

Nicole Bonnefoy

SOMMAIRE

Ma proposition de loi visant à créer un fonds d'indemnisation pour les victimes des produits phytopharmaceutiques

Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire

Mon rapport à la Loi de finances sur les transports aériens

Question au Gouvernement concernant la prise en charge par l'assurance maladie du matériel d'occasion d'aide à la personne

Question au Gouvernement sur la couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux

Intervention sur la chaîne Public Sénat

Déplacement en Arctique pour rendre compte des conséquences du changement climatique et de l'élévation de la température

Mobilisation pour l'obtention d'une enveloppe supplémentaire pour nos agriculteurs, au titre des Mesures Agro-Environnementales Climatiques.

Majoration du soutien financier aux investissements : des résultats concrets en Charente

Visites du Sénat

A vos côtés en Charente

Contacts





■ Quelques interventions auprès du Gouvernement

J'ai interpellé à plusieurs reprises le Gouvernement, notamment sur les sujets suivants :

Manuel VALLS et Bernard CAZENEUVE, sur la possibilité pour un E.P.C.I. de confier la conduite d'opération de construction de casernes de gendarmerie à un organisme HLM.

Ségolène ROYAL et Marisol TOURAINE, sur la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans certains réseaux d'eau potable.

Jean Michel BAYLET, sur la couverture en téléphonie mobile et les contrats de ruralité.

Stéphane LE FOLL, sur les politiques de soutien à notre agriculture.

Ségolène NEUVILLE, sur la prise en charge par l'assurance maladie, du matériel d'occasion d'aide à la personne.

■ Quelques interventions en séance publique et commission de l'aménagement du territoire et du développement durable :

■ Proposition de loi tendant à permettre la célébration des mariages dans des annexes des mairies.



■ Proposition de loi relative aux mesures de surveillance des communications électroniques internationales.

■ Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

■ Proposition de loi relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils.

MON RAPPORT ANNUEL SUR LES TRANSPORTS AÉRIENS



Chaque année, à l'automne, au moment de l'examen de la Loi de finances, je réalise un rapport pour avis au nom de ma commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, sur les transports aériens.

C'est ainsi que j'affirmais qu'il faut désormais une réaction forte au niveau européen, face à l'agressivité de nos concurrents ; l'Europe devant parler d'une seule voix pour soutenir la compétitivité de nos compagnies, renforcer l'attractivité de nos hubs et défendre notre industrie aéronautique.



Avec F. Gagey, PDG Air France

MA PROPOSITION DE LOI

VISANT A CRÉER UN FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le 13 juillet 2016, j'ai déposé au Sénat une proposition de loi visant à la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des pesticides, suite à un travail mené conjointement avec Paul FRANCOIS, Président de l'Association Phytovictimes.

La proposition de loi vise à compléter le dispositif de réparation du préjudice subi par les personnes atteintes de maladies liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, que ces maladies soient ou non d'origine professionnelle, par la création d'un fonds d'indemnisation abondé par les fabricants de ces produits.

La prise en charge de la réparation intégrale des préjudices des victimes s'articule entre **l'indemnisation des préjudices économiques** (le préjudice professionnel, les frais de soins restant à la charge de la victime, les autres frais supplémentaires...) et **l'indemnisation des préjudices personnels** (le préjudice moral, le préjudice physique, le préjudice d'agrément...). **Elle vient compléter la prise en charge des soins et l'indemnisation versées par les organismes de sécurité sociale.**



Ce dispositif doit également permettre d'accompagner les victimes en facilitant leurs démarches, en leur offrant un cadre global permettant une plus grande égalité entre victimes, et en réduisant autant que possible les procédures judiciaires.

La proposition de loi a reçu le soutien du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement Stéphane LE FOLL. J'espère parvenir à la faire aboutir par une adoption au Parlement d'ici à la fin du quinquennat.

LA LOI

VISANT À LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Mardi 3 février 2016, le Sénat a définitivement adopté la proposition de loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Je me suis particulièrement impliquée sur ce texte et je me réjouis de son adoption à l'unanimité, qui constitue un pas déterminant dans l'action commune contre ce scandale éthique, économique et écologique, que représente le gaspillage alimentaire, lequel coûte chaque année entre 12 et 20 milliards d'euros à notre pays.



Lors de mon intervention en séance publique, j'ai souligné l'importance que représente ce texte, qui acte la reconnaissance par la loi de l'existence du problème du gaspillage alimentaire, pour lequel nous avons une responsabilité collective. Il invente une politique publique sur la base de trois grands principes : la responsabilité de tous les acteurs, l'éducation et le développement durable.

La loi votée inscrit une hiérarchie des actions à mener pour la récupération des denrées alimentaires, elle interdit la destruction des invendus alimentaires, et rend obligatoire les conventions pour les dons aux associations des moyennes et grandes surfaces commerciales. Par ailleurs elle organise le don des produits sous marque de distributeur, et introduit la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la raison sociale des entreprises.

Enfin, elle introduit une sensibilisation au gaspillage au sein du parcours éducatif des enfants à l'école. A l'occasion de la loi d'avenir agricole, j'avais réussi à faire adopter un amendement instaurant une information et une éducation à l'alimentation dans les écoles. Cette disposition est aujourd'hui enrichie par un nouvel aspect essentiel dans l'apprentissage des plus jeunes.

■ LES CHIFFRES CLÉS DE LA SESSION ORDINAIRE 2014-2015

- 109 jours de séance et 824 heures de débat
- 1337 heures de réunion en commissions
- 52 lois adoptées définitivement
- Près de 7987 amendements

PLUS DE 3331
QUESTIONS ÉCRITES

■ LES CHIFFRES CLÉS DE LA SESSION ORDINAIRE 2015-2016

- 848 heures de séance publique
- 852 heures de réunions plénières de commission
- 43 textes définitivement adoptés dont 24 propositions de loi
- 8805 amendements déposés en séance publique
- 131 propositions de loi sénatoriales déposées

MA QUESTION ORALE AU GOUVERNEMENT

CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE, DU MATÉRIEL MÉDICAL TECHNIQUE D'OCCASION, D'AIDE À LA PERSONNE

Le 19 juillet, j'interrogeais Madame la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la possibilité de prise en charge par l'assurance maladie, du matériel médical technique d'occasion, d'aide à la personne.

En effet, il existe en France un nombre non négligeable de personnes en perte d'autonomie qui n'ont pas la capacité de s'équiper correctement du fait de leurs faibles revenus. **L'acquisition de matériel d'occasion présente donc un intérêt financier non négligeable pour ces personnes en situation de handicap, confrontées à la nécessité d'acquies des aides techniques coûteuses.**

Pourtant, le matériel d'occasion n'est pas pris en charge financièrement par les maisons départementales des personnes handicapées. Le recours systématique au matériel neuf est plus coûteux pour la collectivité et pour les personnes concernées, qui ont un reste à payer important. Il a également un coût environnemental élevé.

Favoriser le recours au matériel d'occasion recèle un double enjeu : limiter le gaspillage et permettre de surcroît aux ménages ayant peu de moyens financiers de s'équiper à des coûts plus abordables. Il peut

contribuer au développement de l'économie de circuits-courts, via les structures spécialisées dans la rénovation, le reconditionnement et la remise en conformité avec les normes de sécurité du matériel technique usagé d'aide médicale à la personne.

La Secrétaire d'État m'a répondu, confirmant l'intérêt pour une telle mesure, actuellement en cours d'expérimentation et qui pourrait d'ici peu, permettre l'évolution de la réglementation ou de la législation.

Je reste vigilante sur ce sujet pour que soit possible rapidement l'accès au matériel médical d'occasion pour les personnes en situation de handicap.



LE MINISTRE JEAN MICHEL BAYLET

RÉPOND SUR LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DES TERRITOIRES RURAUX

Le 12 juillet 2016, j'ai profité de l'audition du Ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, Jean Michel BAYLET, pour interroger une nouvelle fois le Gouvernement sur ses intentions et projets concernant la problématique de l'accès inégal et incomplet des territoires ruraux à la téléphonie mobile et à l'internet haut débit.

Le ministre a tout d'abord rappelé qu'en son temps, que ce soit pour la téléphonie mobile ou le Très Haut Débit, au moment où les fréquences ont été vendues aux opérateurs, les politiques de l'époque ne leur ont donné aucune obligation d'aménagement du territoire ! Nous en payons aujourd'hui les conséquences et héritons hélas d'une situation qu'il nous faut corriger.

Il a rappelé l'objectif de couverture de tous les centres-bourgs, au minimum avec la 3G, d'ici mi-2017, lequel sera possible grâce à l'engagement de l'État, qui finance en totalité la construction des pylônes dans les 300 centres-bourgs recensés en zones blanches, à hauteur de 30 millions d'euros avant la fin de l'année. Depuis la loi pour la croissance et l'activité du 6 août 2015, dite « loi MACRON », les opérateurs sont en effet tenus de les raccorder au réseau mobile, et ceux-ci se sont engagés à le faire dans un délai de 6 mois en 3G.

Affirmant la détermination du Gouvernement à être vigilant sur ces engagements, le ministre a indiqué en complément qu'une nouvelle vague de mesures sera lancée à l'automne pour recenser les centres-bourgs restant sans couverture mobile.

Sur l'épineuse question des zones grises, à propos desquelles j'avais déjà interrogé le Gouvernement, le ministre a indiqué avec franchise que la méthodologie de mesure de la couverture mobile est inadaptée aux réalités des territoires et devra être revue. *« Je fais pression sur l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), a-t-il poursuivi, mais les choses ne changent pas en cinq minutes. Hors des centres-bourgs, 1 300 sites d'intérêt économique ou touristique bénéficient du soutien de l'État pour une couverture au minimum en 3G. L'État finance 50 % de la construction des pylônes pour un total de 42,5 millions d'euros. Désormais, les opérateurs consentent à mutualiser les réseaux en zone de faible densité. Toutes les communes couvertes en 3G le seront à terme par les quatre opérateurs. »*



■ DÉPLACEMENT DANS L'ARCHIPEL DU SVALBARD EN ARCTIQUE

Du 9 au 15 juin 2016, avec des membres de ma commission, nous nous sommes rendus au Svalbard en Arctique. **Pourquoi l'Arctique ?** Parce que, dans le prolongement de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 qui entend contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C, par rapport aux niveaux préindustriels, et tenter de la limiter à 1,5°C, il nous est apparu important de nous rendre au plus près des conséquences peut-être les plus spectaculaires, en tout cas certainement les plus rapides, du changement climatique et de l'élévation de la température. **Nous avons souhaité comprendre pourquoi le réchauffement y était beaucoup plus rapide qu'ailleurs et quelles en étaient les conséquences directes, voire les catastrophes à craindre.**



La réserve mondiale de semences (ou grenier à graines du monde)

■ 2 NOVEMBRE 2015 : INTERVIEW SUR LA CHAÎNE PUBLIC SÉNAT



4,9 M€ POUR NOS ÉLEVEURS

ENGAGÉS DANS DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Des agriculteurs de Poitou-Charentes se sont beaucoup investis dans la réussite des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2015. C'est particulièrement vrai en Charente où de nombreux éleveurs du bocage ont souhaité contractualiser la mesure poly-culture élevage. Ils ont été en cela très bien accompagnés et formés par la Chambre d'Agriculture.

Ce fort engouement pour les MAEC qui contribuent à développer la triple performance (économique, environnementale et sociale) de l'agriculture, avait rendu insuffisante l'enveloppe nationale initiale.

C'est la raison pour laquelle, **en septembre 2015, au côté de la chambre d'agriculture, je me suis fortement impliquée en sollicitant Stéphane LE FOLL, notre ministre de l'agriculture.**

En décembre 2015, le ministre confirmait qu'il allouait à la Région 4,9 millions de crédits supplémentaires, véritable reconnaissance pour le travail accompli par les opérateurs MAEC en Charente, la chambre d'agriculture notamment.

En pleine crise de l'élevage, **c'est un signal très fort qu'a donné le ministre de l'agriculture en faveur des éleveurs et notamment des éleveurs du Confolentais et du Sud Charente qui participent grandement à la vie économique et sociale de nos territoires** et dont les pratiques présentent beaucoup d'aménités environnementales (maintien des prairies, des haies etc.). Cette annonce a donné aussi davantage de visibilité économique aux exploitants concernés.

C'est donc une victoire pour tous les acteurs charentais qui ont joué le jeu des MAEC depuis maintenant près de 2 ans et que je soutiens depuis le début de leurs travaux : reconnaissance du bocage charentais parmi les territoires prioritaires (ce qui n'était pas le cas dans l'ancien programme MAE), possibilité de contractualiser la mesure poly-culture élevage sur l'ensemble du territoire régional, etc.



MAJORATION DU SOUTIEN FINANCIER AUX INVESTISSEMENTS

Les contributions financières significatives demandées au bloc communal en participation au redressement des comptes publics conduisent partout à des efforts de rigueur nécessaires.

Pour autant et comme nous l'avions demandé, **je salue les décisions prises par le Président de la République, visant à étaler sur deux ans la baisse des dotations prévue en 2017.**

Je me félicite également de la reconduction et augmentation du fonds exceptionnel pour l'investissement (FSIL) qui sera porté à 1,2 Milliard d'Euros en 2017 (dont 600 Millions d'Euros pour nos territoires ruraux).

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera également relevée pour atteindre 1 Milliard d'Euros en 2017, contre 816 Millions aujourd'hui (augmentation d'environ 62% en trois ans).

DES RÉSULTATS CONCRETS EN CHARENTE

Ces décisions viennent s'ajouter à celles prises dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2016 qui ont aujourd'hui des résultats très concrets dans le département de la Charente :

- **La DETR aura représenté plus de 7,6 Millions d'Euros d'aides réparties sur 133 projets retenus**
- **Le Fonds de soutien exceptionnel aura apporté 4,5 Millions d'Euros sur 18 projets.**

Ces subventions ont un effet levier incontestable sur l'investissement public local, représentant une masse globale d'environ 40 Millions d'Euros injectés dans l'économie locale, nos entreprises, nos emplois.



■ LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

La réserve parlementaire est une dotation attribuée à chaque parlementaire.

Sur proposition du Sénateur ou Député, le Ministère de l'Intérieur instruit la demande présentée par la collectivité (commune, EPCI) et le montant de la subvention proposée. Après avis du Ministère, c'est la préfecture de Charente qui notifie l'attribution à la collectivité concernée et assure tout le suivi du dossier jusqu'au versement de la subvention, sur présentation de justificatifs. Il s'agit d'une subvention d'équipement qui ne peut porter que sur des opérations nouvelles, n'ayant connu aucun commencement d'exécution.

Cette dotation n'est pas cumulable avec une demande faite auprès d'un autre sénateur ou député. Son montant ne peut dépasser 50% du montant hors taxe du projet. De plus, le montant total des subventions publiques (réserve parlementaire comprise) ne peut excéder 80% du montant HT du projet.

La répartition de la réserve parlementaire depuis 2008 est en toute transparence consultable sur mon site internet pour un montant total d'environ 1,4 Million d'Euros.

Pour la réserve parlementaire 2017, les dossiers devront m'être envoyés plutôt entre le 15 janvier et 15 mars 2017 à ma permanence parlementaire (22 G, rue Grange du Chapitre 16230 MANSLE).

Pour prendre connaissance des pièces nécessaires pour la constitution du dossier, je vous invite à contacter mon secrétariat au 05 45 90 15 95 ou par mail n.bonnefoy@senat.fr

■ **Quelques exemples de projets soutenus pour l'année 2016, dans le cadre de l'enveloppe parlementaire mise à ma disposition :**

■ **BÉCHERESSE :**
Mise en accessibilité de la salle polyvalente

■ **CELLETES :**
Réhabilitation du Moulin

■ **DIGNAC :**
Aménagement d'une aire multi-jeux

■ **JULIENNE :**
Aménagement de bourg

■ **LESTERPS :**
Aménagement intérieur de la salle de l'Abbaye

■ **MANOT :**
Aménagement de la zone du cimetière

■ **MARCILLAC LANVILLE :**
Mise en accessibilité de la mairie et de l'école

■ **SIVOS AUTOUR D'ALLOUE :**
Achat de matériel informatique pour les écoles.

VISITE DU SÉNAT

Nombreux sont ceux qui ont déjà visité ou qui souhaitent visiter le Sénat, des élus, des jeunes écoliers ou bien élus dans les conseils des jeunes, etc.

C'est chose tout à fait réalisable, il suffit pour cela de joindre mon secrétariat au 05 45 90 15 95 et toutes les informations vous seront données.



■ Conseil municipal de Roumazières-Loubert - 2015



■ Conseil municipal de Montchaude - 2015



■ Conseil municipal des jeunes de Claix - 2015

A VOS CÔTÉS EN CHARENTE



■ Vouharte : Inauguration de la station d'épuration



■ Laprade : inauguration de la sculpture «L'homme libre»



■ Comfolsens : inauguration du nouvel hôpital



■ Blues Passion : en soutien à la filière du Cognac !



■ Chalais : inauguration de l'aménagement du bourg



■ Chasseneuil : Pose de la première pierre au CFA avec Alain Rousset



A VOS CÔTÉS EN CHARENTE



■ Angoulême : Inauguration de la médiathèque L'Alpha



■ Parzac : inauguration du sentier de randonnée



■ Saint-Groux : inauguration d'aménagements communaux



■ Yvrac-et-Malleyrand : inauguration de la plaque patrimoine



■ Montbron : inauguration des locaux HERMES



■ Espace Carat : inauguration du Salon de l'auto «Sport, collection et prestige»

CONTACTS

A la permanence parlementaire :

22 G, rue Grange du Chapitre
16230 MANSLE
Tél. : 05 45 90 15 95
Mail : n.bonnefoy@senat.fr

+ d'infos sur

www.nicole-bonnefoy.com
Twitter : @bonnefoy_n
Facebook : www.facebook.com/nbonnefoy16

Directrice de la publication : Nicole BONNEFOY

Conception & réalisation  AGATE - Angoulême - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr



■ Stade Chanzy : en soutien au SA XV



■ Nercillac : remise d'honorariat aux élus



■ Londigny : inauguration des nouveaux logements



■ Passirac : inauguration de l'aménagement du bourg

